

Jean-Baptiste André Godin à Charles Poëtte, 16 juin 1872

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (12)

Collation 4 p. (174r, 175r, 176v, 177r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Poëtte, 16 juin 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45989>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 juin 1872](#)

Lieu de rédaction 22, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Poëtte, Charles \(1827-1906\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin répond à la lettre de Poëtte du 11 juin 1872. Sur l'éducation. Il exprime sa satisfaction d'être secondé par un homme comme Poëtte. Il le félicite de mettre en relief les belles actions, de laisser secrètes les punitions et de récompenser dignement le bien. Réflexion de Godin sur l'éducation morale. Il assure Poëtte de son soutien et de celui de Marie Moret. Il envisage de demander un jour à Poëtte de collaborer à un traité d'éducation générale de l'enfance.

Mots-clés

[Compliments](#), [Édition](#), [Éducation](#)

Personnes citées [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

X
Versailles 16 Juin 72.

Cher Monsieur Poëte,

Notre lettre du 11 courant m'a
cause' un vif sentiment de satis-
faction que je tiens à vous
témoigner sans tarder plus
longtemps. Je suis si rarement
suivi et secondé' dans l'œuvre
que j'ai commencé que c'est un
plaisir pour moi de me voir
secondé' par des hommes comme
vous. En cette circonstance vous
ne faites pas seulement que me
suivre, mais j'ai le plaisir de
vous voir aller de l'avant. C'

C'est une belle pensée que
celle que vous avez eue de jeter
un voile sur le mal, et de
mettre en relief les belles actions

de faire que la punition soit presque écrite, et que la récompense du bien soit digne et élevée.

Nous avons compris que toutes les armes sont destinées à progresser dans la vie en s'y éllevant dans la vie du bien, et qu'à ce titre la première des choses à faire c'est d'en ménager les moyens, & tous semblables. Mais combien d'armes arrivant encore en ce monde attendent dans le mal et l'ignorance. Est-il certain que pour toutes celles-là l'attrait du bien sera suffisant pour constituer un mobile capable de les diriger ? Il nous faut pas l'affirmer, et du reste nous n'entendez pas non plus supprimer la punition puisque nous nous proposez de la

être seulement cachée ou à peu près. 'Glaum de nous doit s'avertir à faillir le moins possible, mais pour ceux qui ont va la voie du bien, c'est un grand mérite de chercher à la rendre accessible aux autres.

C'est par l'amour que l'humanité se réhabilitera, et se régénérera, la punition n'est évidemment que en vertu des pratiques de la haine, sans n'importe quelle d'horre elle se cache.

Nous comprendrez après cela à quel point le ro^{is} Marie et moi nous sommes heureux de vous dire combien nous avons notre plein assentiment pour toutes les expériences que nous vaudrez faire après déconfiance. pensée et d'échapper par de nouvelles preuves les progrès dont le mé-

thodes d'enseignement sont
scrupulées lorsque les ames
de bonne volonté s'en
occupent.

Mon plus grand désir c'est
de voir que nous ayons souvent
à nous occuper avec vous de ces
questions, et que nous soyons
appelés à vous demander un jour
votre concours pour faire un
traité d'éducation générale
de l'enfance.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur
Poret, nos meilleurs sentiments.

Godin